

Le détail technique des mesures de Macron sur le pouvoir d'achat. (pour le privé)

1. Les heures supps défiscalisées et désocialisées : qui va en profiter?...

Une belle arnaque pour un smicard qui ferait 109h/an, car son gain annuel ne sera que de 154,90€, mais pour un salarié gagnant lui 3x le smic, ça fera un gain de 458,70€, plus à cela s'ajoutera la non imposition ! Bref une mesure en trompe œil, qui profitera déjà à ceux qui gagnent le plus et qui ne génèrera aucun point retraite et qui impactera encore nos régimes sociaux (sécu, chômage et retraite): Voir ici le détail <http://www.leparisien.fr/economie/heures-supplementaires-defiscalisees-qui-va-en-profiter-17-12-2018-7971249.php>

2. La baisse de la CSG des retraités en dessous de 2000€ de pension, il faudra attendre le mois de juillet 2019...: Voir ici le détail

<http://www.leparisien.fr/economie/csg-pourquoi-les-retraites-devront-payer-avant-d-etre-rembourses-17-12-2018-7971222.php>

3. La prime non imposable et non chargée jusqu'à 1000€ :

La prime exceptionnelle (article 1). Cette prime pourra être versée à tous les salariés rémunérés jusqu'à 3600 € nets par mois (trois smic). Son montant maximal sera de 1000 €, et cette prime sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales. Elle peut être versée entre le 10 décembre 2018 et le 31 mars 2019. Elle reste cependant du seul ressort de l'entreprise, qui n'a aucune obligation de la verser !

Voir ici le détail: <http://www.leparisien.fr/economie/presque-tous-les-salaries-pourront-toucher-la-prime-exceptionnelle-15-12-2018-7969389.php>

4. L'interview du 1er Ministre au journal Les Échos (qui détaille les mesures annoncées par Macron): <https://www.lesechos.fr/politique-societe/gouvernement/0600356970040-edouard-philippe-nous-allons-acceler-les-mesures-qui-permettent-de-distribuer-du-pouvoir-dachat-2230398.php>